

COMMUNE DE GROSTENQUIN

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 04 Mars 2011
Convocations du 19 janvier 2011

Président : Monsieur Patrick SEICHEPINE, Maire.

Présents : Bertrand BADO, M. Thérèse SIDOT, Katia KARST, HAMANT Michel, Armand CHARPENTIER, RISSE Dominique, GROSSE Françoise et André, Alain SADLER, Gérard DELLES, Agnès HAMANT, Thierry MULLER, Patrick FERY
Eric HEMMER, excusé, donne procuration à Armand CHARPENTIER.

1. **PV du 26 novembre 2010** : il est adopté à l'unanimité.
2. **Vente terrain communal**: Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre les terrains cadastrés Section 10 n° 310 et n° 312 d'une surface respective de 3,44 ares et 6,89 ares à Mr MONTALBANO Michael de Lixing-les-St-Avold pour un montant de 40.000,00 €.
3. **Encaissement chèque droit de place**: Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, accepte l'encaissement du chèque d'un montant de 30,00 € reçu de Outillage St-Etienne de Andrezieux Boutheon concernant le droit de place du 24 février 2011.
4. **Encaissement chèque trop payé**: Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, accepte l'encaissement du chèque d'un montant de 127,92 € reçu de JPG de Fosses concernant le compte de la commune laissant apparaître un solde créditeur de ce même montant.
5. **Encaissement chèque vente terrain**: Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, accepte l'encaissement du chèque d'un montant de 20.000,00 € reçu de Me Estelle MANN, notaire à Morhange, concernant la vente du terrain cadastré Section 10 n° 385/10 de 9,58 ares, vendu à Mr Laurent SPANNAGEL et Mme Josiane RUPPEL.
6. **Achat cadeau** : Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de payer la facture du CORA d'un montant de 229,90 € pour l'achat d'un coffret «SMARTBOX» offert à Monsieur KARST Olivier en remerciement de son aide pour la mise en page et l'établissement du bulletin communal.
7. **Achat convecteur électrique** : Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise HAG d'un montant de 800,00 € TTC concernant l'achat d'un convecteur électrique ainsi que son installation dans le local des pompiers de la commune.
8. **Achat matériel communal**: Après exposé de Monsieur le Maire concernant la nécessité d'investir dans du matériel facilitant la charge de travail de l'ouvrier communal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acheter un tracteur ainsi que le matériel adapté (chargeur, lame à neige, distributeur de sel, faucheuse accotement) pour un montant compris entre 30.000 € et 40.000 € avec un crédit sur 5 ou 6 ans.
9. **DGE 2011**: Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide la réalisation de travaux de survitrages des vitraux de l'Eglise communale et confie les travaux à l'Atelier Jean Salmon de Woippy pour un montant de 25.119,25 € H.T. Il sollicite la subvention DGE 2^{ème} part au titre de l'année 2011. Il autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subvention adéquates et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement du dossier.
10. **Heures supplémentaires** : Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le paiement de 50 heures supplémentaires à Mr LUX Patrick. Il accepte également le paiement de 25 heures supplémentaires à Mme STREIFF Véronique
11. **Subvention A.P.E.** : Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal (21 pour, 2 sorties de la salle), accepte le versement d'une subvention de 50 €/par enfant en proportion des enfants de Grostenquin qui participeront à la sortie en classe de mer prévu en Normandie du 11 au 15 avril 2011.
12. **Vente ancienne Gendarmerie**: Après exposé de Monsieur le Maire concernant l'avis d'appel de candidatures sur la cession d'un immeuble sur la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire une offre concernant la vente de l'ancienne Gendarmerie
13. **Vente terrain communal** : Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre le terrain cadastré Section 16 n° 59 à Bertring de 10,04 ares à Mme TRAUTMANN Nadine pour un montant de 25.000,00 €. La commune ramènera au bord de la parcelle le tuyau pour l'assainissement, restera à la charge de l'acquéreur les branchements des réseaux d'eau, de téléphone et d'électricité.